

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Conseillers en exercice :	13
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h00
Clôture :	24h00
Convocation :	31/03/17

Présents : – AUBERTIN Marc – EHRLE Josiane
– BENA Olivier – FRAPPART Lionel
– CULMET Thierry – GERARD Marie-Thérèse
– DUPRE Steven – HALBEHER Martine
– DUPRE Jean-Pierre – RIEHL Laurence
– DUQUENET Colette – TALLOTTE Josiane

Pouvoirs : – CHAPUIS Romain à TALLOTTE Josiane

Secrétaire : – BENA Olivier

1) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal, par 11 voix contre 2,
décide d'augmenter le taux des taxes directes locales de 1 %.

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux de référence 2016		Taux votés 2017	
		Taux %	Produit	Taux %	Produit
Habitation	462 600 €	14,82	68 557 €	14,97	69 251,00 €
Foncier bâti	383 000 €	8,83	33 819 €	8,92	34 164,00 €
Foncier non bâti	51 800 €	35,26	18 265 €	35,61	18 446,00 €
Cotis. foncière des entreprises	9 900 €	17,96	1 778 €	18,14	1 796,00 €

Il est rappelé que les taux n'avaient pas été augmentés l'an dernier.

2) AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2017 principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 753.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 052.12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	72 805.47 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-117 647.60 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	79 804.23 €
Besoin de financement F	=D+E -37 843.37 €
AFFECTATION = C	=G+H 72 805.47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	37 843.37 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	34 962.10 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Restes à réaliser de 2016 à reporter en 2017 du budget principal:

Article/Chap	Désignation	Sect.	Sens	Voté
10222 / 10	FCTVA	Invest.	Recette	17 708.23 €
1321 / 13	Etat & établ.nationaux	Invest.	Recette	32 096.00 €
1641 / 16	Emprunts en euros	Invest.	Recette	30 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2017 EAU et ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 114.39 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	84 197.67 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	105 312.06 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	23 696.90 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-168 851.04 €
Besoin de financement = e. + f.	-145 154.14 €
AFFECTATION (2) = d.	105 312.06 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	105 312.06 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Restes à réaliser de 2016 à reporter en 2017 du budget annexe eau et assainissement :

Article/Chap	Désignation	Sect.	Sens	Voté
131 / 13	Subventions d'équipement	Invest.	Recette	702 140.98 €
203 / 20	Frais d'études, de R&D et frai.	Invest.	Dépense	22 339.02 €
213 / 21	Constructions	Invest.	Dépense	848 653.00 €

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 principal suivant :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	461 738,10	426 776,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 34 962,10
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		461 738,10	461 738,10

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	84 950,00	122 793,37
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		79 804,23
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 117 647,60	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		202 597,60	202 597,60
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		664 335,70	664 335,70

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 annexe du service eau et assainissement suivant :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	79 678,47	79 678,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	79 678,47	79 678,47

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 652,47	168 806,61
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	870 992,02	702 140,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 23 696,90
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	894 644,49	894 644,49
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	974 322,96	974 322,96

4) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le bureau d'études va prochainement rendre son rapport d'analyse des offres des marchés de travaux pour les réseaux de collecte, les postes de refoulement et la station d'épuration. Une réunion du conseil municipal sera alors organisée pour attribuer les marchés.

Des offres pour les contrôles extérieurs viennent d'être remises au maître d'oeuvre.

Station d'épuration : Une convention entre Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon est en cours d'élaboration pour l'entretien et la gestion de la station d'épuration.

Postes de relevage : Tous les documents et devis pour l'acquisition des parcelles et le raccordement électriques sont prêts.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après délibération, attribue les subventions suivantes aux associations ayant déposé une demande :

<i>Montant</i>	<i>Montant attribué</i>	
<i>ADMR</i>	-	11 voix contre le versement d'une aide, 2 voix pour
<i>APE Cirey</i>	150 €	8 voix pour 150 €, 3 pour 100 €
<i>Club Vosgien de la Vezouze</i>	500 €	11 voix pour et 2 abstentions
<i>Conjoints survivants</i>	100 €	13 voix pour
<i>JS VAL</i>	700 €	9 voix pour 700 €, 3 pour 650 €, 1 abstention (M. Aubertin président de l'association)
<i>Maison pour Tous</i>	500 €	1 voix pour 650€, 4 voix pour 600 €, 2 pour 550 €, 5 pour 500 €, 1 abstention (Mme Ehrlé, trésorière de l'association)
<i>Restos du Coeur-Relais 54</i>	150 €	13 voix pour
<i>Souvenir Français de Cirey</i>	100 €	13 voix pour
<i>Trèfle</i>	150 €	12 voix pour et 1 abstention (M. Frappart, président de l'association)

Les associations « Croc Blanc » et « les Amis d'Alfred Renaudin » ne sollicitent aucune subvention.

Le Club Canin n'a pas pu tenir son assemblée générale avant le 31 mars en raison de l'absence de membres de son comité. Le conseil municipal accepte de recevoir sa demande lors d'une prochaine séance.

6) FÊTE DU VILLAGE ET FEU D'ARTIFICE DU 15 AOÛT 2017

La Maison Pour Tous a décidé de ne pas organiser sa brocante le 15 août (elle est déplacée probablement au 18 juin). A la place, elle proposera un spectacle payant à la salle des fêtes en fin d'après-midi, avec repas sur réservation.

La JS VAL organisera des jeux du type « inter-villages » (sans que les équipes soient forcément de villages différents) et tiendra une buvette, avec cochon rôti à la broche le midi, et petite restauration le soir jusqu'au feu d'artifice.

Le musée du textile proposera l'entrée au prix d'un euro symbolique (les portes ouvertes gratuites auront lieu lors des journées du patrimoine).

Les forains seront installés sur l'aire de camping-cars, le manège devrait être présent.

La municipalité offrira comme d'habitude un grand feu d'artifice en fin de soirée.

La paroisse célébrera un office marial à la « grotte Notre Dame de Lourdes ».

Steven Dupré propose de voir avec le Club de kayaks de Gondrexange pour organiser une activité sur l'étang comme il y a quelques années. La municipalité sollicitera l'accord de la société de pêche.

Considérant les changements importants du programme, une communication importante sera faite grâce aux différents médias.

7) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES DE BADONVILLER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la commune de Badonviller réglant la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de Salm et du Haut Jardinnet pour nos élèves la fréquentant (un écolier en 2015-2016).

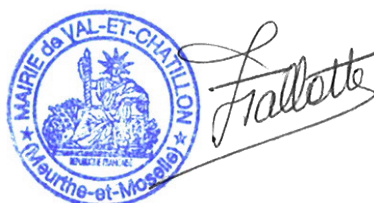
8) CONVENTION POUR LE PASSAGE DE LA BALAYEUSE DE CIREY

Madame le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2016 prévoyant deux passages et propose au Conseil de porter à trois le nombre de passages pour une meilleure efficacité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de trois passages par an de la balayeuse de Cirey-sur-Vezouze pour un montant total de 1606,5 €.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les pompiers de Cirey effectueront un exercice d'évacuation dans le bâtiment Erevos le dimanche 9 avril 2017.
- L'agence postale a emménagé comme prévu dans la mairie depuis le 30 mars. Le local de l'assistance sociale reste pour l'instant dans l'ancienne poste, à revoir à l'avenir.
- La municipalité va consulter au moins trois entreprises pouvant réaliser les travaux de sécurité indiqués dans le rapport du BRGM à propos des risques d'éboulements rocheux derrière les cités de Cirey.
- La maison 10 rue Jean Mariotte est attaquée par un champignon qui pourrait être la mэрule. Le conseil municipal approuve le devis de 381,60 € du laboratoire de mycologie SEMHV pour l'établissement d'un rapport diagnostic comprenant des conseils d'éradication.
- Quatre entreprises sont consultées en cours de consultation pour l'élagage des branches mortes des érables au bord de la route de Cirey. Suite à une suggestion de Steven Dupré, le centre de Formation d'Apprentis de Roville-aux-Chênes sera également consulté.
- La mensualisation du paiement des factures d'eau et assainissement est mise en place. Les inscriptions commencent à partir du 14 avril, jusqu'au 14 mai pour le paiement de la facture de l'an prochain. Une feuille d'information est jointe à toutes les factures.
- Madame le maire a demandé à l'entreprise Nitting de venir combler les nids-de-poule dès que possible. Un devis a également été demandé pour de l'enrobé à froid à garder en stock et à répandre par les employés municipaux.
- Lionel Frappart dit qu'il serait intéressant de rendre praticable le chemin près de la roche du diable afin de pouvoir relier le secteur Center Parc avec celui de Cirey-Val par les chemins forestiers et soulève aussi le cas « Grand Trépôt » le long de la rivière entre Val et Cirey.
- Prochaines manifestations en avril et mai :
 - Loto de la MPT le 8 avril,
 - Loto de Pâques de la JS Val avec le CAJT le 20 avril,
 - Fête du dogue de Bordeaux le 7 mai.
 - Bourse aux affaires de la MPT le 13 mai
 - Concours de pétanque de la JS VAL le 21 mai.
 - À consulter le programme de la communauté de communes « de Vezouze en Piémont » pour les actions en faveur de la jeunesse, aux vacances de Pâques.



Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Josiane TALLOTTE